États financiers **31 décembre 2021** (en milliers de dollars canadiens)



## Rapport de l'auditeur indépendant

Au promoteur et au fiduciaire de la fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

## **Notre opinion**

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des actifs nets de la fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc. (la « fiducie ») aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et des variations de ses actifs nets pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (les « PCGR des États-Unis »).

#### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la fiducie, qui comprennent :

- les états des actifs nets aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les états des résultats et des variations des actifs nets pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Indépendance

Nous sommes indépendants de la fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fiducie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fiducie ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fiducie.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fiducie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fiducie à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés

Pricewaterhouse coopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Calgary (Alberta) Canada Le 14 avril 2022

États des actifs nets

## Aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>2021</b> \$	<b>2020</b> \$
Actifs		
Trésorerie	14 654	9 515
Apports à recevoir	5 847	4 464
Intérêts à recevoir	637	620
Placements – à la juste valeur (coût : 323 581 \$ et 279 248 \$ aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement) (note 5)	331 244	306 187
	352 382	320 786
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	102	123
Impôts exigibles (note 8)	1 731	1 756
Passifs d'impôts reportés (note 8)	882	3 098
	2 715	4 977
Actifs nets	349 667	315 809

Au nom de la fiducie,

/s/ Greg Vibert
Fiduciaire

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États des résultats et des variations des actifs nets

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>2021</b> \$	2020 \$
Revenus de placement		
Intérêts créditeurs	7 793	6 933
Variation de la juste valeur des placements	(0.40=)	1 281
(Perte) gain réalisé (Perte) gain latent	(9 437) (19 270)	1 281 22 399
(1 cite) gain latent	(19.2/0)	<b>22</b> 399
	(20 914)	30 613
Charges d'administration Fiduciaire et gestion des placements	010	210
Audit et comptabilité	213 54	46
		70
	<b>26</b> 7	256
(Perte) bénéfice avant impôts	(21 181)	30 357
(Économie) charge d'impôts (note 8)	(486)	4 328
(Perte) bénéfice d'exploitation	(20 695)	26 029
Apports	54 553	45 588
Variations des actifs nets durant l'exercice	33 858	71 617
Actifs nets au début de l'exercice	315 809	244 192
Actifs nets à la fin de l'exercice	349 667	315 809

Notes afférentes aux états financiers

### Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

## 1 Description de la fiducie

La fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc. (la « fiducie ») est une fiducie pour l'environnement admissible établie par Pipelines Enbridge Inc. (« EPI ») (le « commanditaire »), aussi appelée le bénéficiaire, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), pour le prélèvement auprès des expéditeurs et la mise de côté de fonds, ainsi que pour l'investissement de ces fonds aux fins de financement des coûts de cessation d'exploitation de pipelines futurs estimatifs. Il s'agit d'une exigence pour tous les pipelines canadiens assujettis à la réglementation de la Régie de l'énergie du Canada (« REC »). La fiducie a été constituée conformément aux Motifs de décision MH-001-2013 de la REC en date du 29 mai 2014. Elle est régie par un acte de fiducie (la « convention de fiducie ») daté du 20 janvier 2015 et est entrée en exploitation le 1<sup>er</sup> janvier 2015, sans durée précise, jusqu'à sa dissolution avec l'approbation de la REC.

Les actifs de la fiducie sont administrés par des gestionnaires de placement conformément à l'énoncé des politiques et procédures de placement (« EPPP ») de la fiducie.

En 2019, le fiduciaire et administrateur de la fiducie était la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Le 19 décembre 2019, la REC a approuvé la demande du commanditaire de nommer La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse à titre de fiduciaire. La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse assume la garde des actifs de la fiducie depuis janvier 2020.

## 2 Sommaire des principales méthodes comptables

#### Mode de présentation

Les présents états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). La fiducie est considérée comme une société de placement selon les PCGR des États-Unis, et elle respecte les directives comptables et d'information financière qui s'appliquent aux sociétés de placement de la section 946 de l'Accounting Standards Codification (« ASC ») du Financial Accounting Standards Board (« FASB ») intitulée *Financial Services – Investment Companies* (l'« ASC 946 »).

## Opérations de placement et revenus de placement connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés et les fluctuations des gains et des pertes latents sont constatés dans les états des résultats et des variations des actifs nets et calculés selon la méthode du coût moyen.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

#### Gains ou pertes réalisés sur la vente de placements

Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de placements correspondent à l'écart entre le produit net reçu et le coût moyen des placements vendus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

### Instruments financiers évalués à la juste valeur

La trésorerie et les placements de la fiducie sont classés comme instruments financiers évalués à la juste valeur. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé en règlement d'un passif dans le cadre d'une opération entre des intervenants sur le marché à la date d'évaluation. Les opérations qui n'ont pas été réglées sont prises en compte dans les montants à recevoir ou dans les créditeurs et charges à payer dans les états des actifs nets. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux états des résultats et des variations des actifs nets.

#### Apports à recevoir

Les apports à recevoir sont constatés dans la mesure où les services, pour lesquels les charges de cessation d'exploitation s'appliquent, ont été rendus par le commanditaire ou les montants sont autrement exigibles et à recevoir du commanditaire, conformément à la convention de fiducie.

#### Débiteurs et créditeurs

Tous les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer de la fiducie sont évalués au coût et s'approchent de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### Paiements de retrait

Les distributions ou les paiements de la fiducie en faveur d'un bénéficiaire au titre de l'obligation de remise en état nécessitent l'approbation écrite de la REC.

#### Recours à des estimations

Afin de dresser les états financiers selon les PCGR des États-Unis, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que sur les informations fournies dans les états financiers sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés à titre de revenus et de charges au cours de la période à l'étude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### **Imposition**

La fiducie utilise la méthode du report variable axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont calculés en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont mesurés au taux d'imposition censé s'appliquer au moment de la résorption des écarts temporaires. Les intérêts et les pénalités d'ordre fiscal sont pris en compte dans les impôts sur les bénéfices. La fiducie satisfait aux exigences d'une fiducie pour l'environnement admissible au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Notes afférentes aux états financiers

## Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

## 3 Modifications de méthodes comptables

Aucune modification n'a été apportée aux méthodes comptables au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### 4 Frais d'administration

L'administrateur a droit à des honoraires représentant un pourcentage de la valeur en capital de la fiducie ou à des honoraires fixes en fonction du type de service fourni. De plus, l'administrateur a droit au remboursement de toutes les dépenses engagées au nom de la fiducie.

## 5 Gestion des risques et instruments financiers

Les placements de la fiducie sont régis par l'EPPP, qui prévoit des politiques en matière de placement et un cadre de gestion des risques. Les actifs de la fiducie sont investis dans des placements diversifiés et sont en grande partie détenus dans des titres à revenu fixe qui fournissent des liquidités et une transparence aux fins d'évaluation.

Les actifs nets de la fiducie sont exposés aux risques suivants :

## Risque de marché

Les actifs nets de la fiducie sont exposés au risque de marché en raison des fluctuations de l'évaluation des titres détenus par la fiducie.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt sur le marché. Le risque de taux d'intérêt est géré par des placements dans un portefeuille diversifié d'actifs à long terme qui tient compte des perspectives économiques et des marchés financiers, ainsi que de la volatilité prévue des rendements. Les titres à revenu fixe détenus par la fiducie sont directement exposés au risque de taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021		2020	
	Juste valeur \$	Rendement réel moyen	Juste valeur \$	Rendement réel moyen
Obligations du gouvernement du Canada			0	0.4
(échéance de 5 à 10 ans) Obligations du gouvernement du Canada	-	-	10 814	1,25 %
(échéance de plus de 10 ans)	331 244	3,06 %	295 373	4,87 %
	331 244		306 187	

### Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'acquitter ses obligations contractuelles. L'EPPP interdit à la fiducie d'investir dans des titres autres que des titres de créance émis par le gouvernement du Canada, et un minimum de 95 % des placements de la fiducie doivent être détenus dans des obligations du gouvernement du Canada. Le risque de subir une perte de crédit importante est donc considéré comme négligeable.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la fiducie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières en temps opportun à un coût raisonnable. Ce risque est atténué par le portefeuille d'actifs et le maintien d'une bonne liquidité en prévision des obligations futures.

#### Juste valeur des instruments financiers

La fiducie répartit ses instruments financiers évalués à la juste valeur selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans l'évaluation.

La hiérarchie des justes valeurs permet d'évaluer la juste valeur des données de façon à accroître le recours aux données observables et à réduire le recours aux données non observables en exigeant que les données les plus facilement observables soient utilisées lorsqu'elles sont disponibles. Les données observables sont celles auxquelles les intervenants sur le marché ont recours pour établir le prix d'un actif ou d'un passif en fonction de données de marché obtenues de sources indépendantes de la fiducie. Les données non observables s'entendent des hypothèses de la fiducie à propos des données utilisées par les intervenants sur le marché pour établir le prix d'un actif ou d'un passif sur la base des meilleurs renseignements disponibles dans les circonstances. La hiérarchie des justes valeurs comporte trois niveaux établis en fonction des données qui se définissent comme suit :

Notes afférentes aux états financiers

### Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

#### Niveau 1

Le niveau 1 comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou un passif, on entend un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer en continu de l'information sur les cours. Les instruments de niveau 1 de la fiducie comprennent la trésorerie.

#### Niveau 2

Le niveau 2 comprend les actifs et les passifs dont les évaluations sont établies à l'aide de données directement ou indirectement observables, autres que les cours compris dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les cours sur le marché à terme, les facteurs de volatilité et les cours des courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché. Les instruments de niveau 2 de la fiducie comprennent les obligations du gouvernement du Canada.

### • Niveau 3

Le niveau 3 comprend les actifs et les passifs dont les évaluations sont fondées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer une part importante de la juste valeur des instruments. En général, les évaluations de niveau 3 sont des opérations à plus longue échéance, conclues sur des marchés moins actifs et pour lesquelles l'information sur le prix n'est pas disponible, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2. La fiducie ne détient aucun instrument évalué au moyen de données de niveau 3.

Notes afférentes aux états financiers

## Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

La fiducie utilise les données les plus facilement observables pour estimer la juste valeur de ses instruments financiers. Si possible, la juste valeur estimative s'appuie sur des cours du marché, sinon, sur les estimations de courtiers indépendants. Le tableau qui suit résume les instruments financiers de la fiducie à leur juste valeur.

		2021		2020
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Niveau 1				
Trésorerie	8 410	8 410	9 515	9 515
Bons du Trésor échéant le 2 mars 2022	6 244	6 244	-	-
	14 654	14 654	9 515	9 515
Niveau 2				
Obligations du gouvernement du Canada Émission H722 2,000 % (échéant le				
1 <sup>er</sup> décembre 2051) Émission K379 1,250 % (échéant le	119 758	126 691	25 815	29 282
1 <sup>er</sup> juin 2030) Émission D358 2,750 % (échéant le	-	-	10 450	10 814
1er décembre 2048) Émission C939 2,750 % (échéant le	33 475	35 333	32 973	38 730
1 <sup>er</sup> décembre 2064) Émission ZS68 3,500 % (échéant le	20 837	18 492	43 452	44 743
1 <sup>er</sup> décembre 2045) Émission YQ12 4,000 % (échéant le	32 851	33 386	41 710	47 033
1er juin 2041) Émission XW98 5,000 % (échéant le	33 817	34 130	47 451	53 096
1 <sup>er</sup> juin 2037)  Gouvernement du Canada, non garanties	22 056	21 680	39 513	42 960
(échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2053) Émission XG49 5,750 % (échéant le	23 777	26 210	-	-
1er juin 2033)	37 010	35 322	37 884	39 529
Total des placements dans des titres	323 581	331 244	279 248	306 187
Total des placements en trésorerie				
et en titres à revenu fixe	338 235	345 898	288 763	315 702

Notes afférentes aux états financiers

## Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Taux d'imposition effectif

7

8

_	0	/ 124	1	`
6	Comptes	creatteurs	et charg	ges à payer

comples crediteurs et charges à payer		
	<b>2021</b> \$	2020 \$
Honoraires d'audit et de comptabilité à payer	47	68
Honoraires du fiduciaire et de gestion de placements à payer	55	55
	102	123
Points saillants des résultats financiers		
	<b>2021</b> %	2020 %
Rendement total	(6,2)	9,3
Ratio des charges par rapport aux actifs nets moyens	0,1	0,1
Ratio du revenu de placement par rapport aux actifs nets moyens	(6,3)	10,9
Impôts sur les bénéfices		
Rapprochement des taux d'imposition		
	<b>2021</b> \$	2020 \$
Bénéfice avant impôts	(21 181)	30 357
Taux d'imposition réglementaire fédéral canadien	15 %	15 %
Impôts prévus au taux réglementaire fédéral Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :	(3 177)	4 553
Impôts des provinces	(1 694)	2 732
Éléments non imposables	4 385	(2 953)
Autres	-	(4)
(Économie) charge d'impôts	(486)	4 328

14,3 %

2,3 %

Notes afférentes aux états financiers

### Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)

#### Composantes du bénéfice d'exploitation avant impôts et des impôts sur les bénéfices

Pour 2021 et 2020, le bénéfice d'exploitation de la fiducie avant impôts sur les bénéfices provient exclusivement des activités canadiennes. La fiducie est assujettie à l'impôt au Canada exclusivement.

	<b>2021</b> \$	2020 \$
Impôts sur les bénéfices exigibles Impôts sur les bénéfices reportés	1 730 (2 216)	1 752 2 576
(Économie) charge d'impôts sur le bénéfice d'exploitation	(486)	4 328

### Composantes des impôts reportés

Des actifs et passifs d'impôts reportés sont comptabilisés au titre des conséquences fiscales futures des différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts reportés s'établissent comme suit :

	<b>2021</b> \$	<b>2020</b> \$
Passifs d'impôts reportés Placements	(882)	(3 098)
Total des passifs d'impôts reportés	(882)	(3 098)

En territoire canadien, la fiducie est assujettie à de possibles examens au palier fédéral, ainsi qu'au palier provincial, en Alberta. La fiducie peut faire l'objet de contrôles des autorités fiscales canadiennes pour les années d'imposition 2016 à 2021.

## Économies d'impôts non constatées

La fiducie n'avait aucune économie d'impôts non constatée liée à des positions fiscales incertaines aux 31 décembre 2021 et 2020, ni aucuns intérêts courus et pénalités à cet égard.

## 9 Informations sur le capital

La fiducie définit le capital comme l'ensemble de ses placements, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie. L'objectif de la fiducie est d'accumuler des actifs de manière cohérente et rationnelle au cours de la durée de vie utile du pipeline afin de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations futures de cessation d'exploitation du pipeline. Il incombe au fiduciaire de s'assurer que les actifs de la fiducie sont gérés conformément à l'EPPP.